

Opcalia



OPCALIA

PROMOTEUR DE COMPÉTENCES

Les chiffres clés

Acteur national de premier plan dans la collecte et la gestion des contributions des entreprises au titre de la formation professionnelle continue,

Opcalia représente :

- 73 000 entreprises adhérentes, soit 2,5 millions de salariés
- 29 branches professionnelles et 10 secteurs d'activité partenaires
- 643 millions d'euros de collecte
- 88 millions d'euros de cofinancements externes
- Implantation dans chaque région métropolitaine et 5 DOM
- 830 salariés

Le champ d'intervention

Le champ d'intervention d'Opcalia est interprofessionnel et interbranches.

Opcalia recouvre:

29 branches professionnelles

3D|Activités du déchet|Banque Populaire|
Caoutchouc|Chaussure|Coopératives de
consommateurs| Couture|Cordonnerie|Cristallerie|
Cuir & Peaux| Énergie et environnement|
Enseignement privé|Entretien textile|Esthétique|
Habillement|Industries avicoles|Industries du
verre mécanique|Industries du jouet et de la
puériculture|Manutention et nettoyage
aéroportuaire|Manutention et nettoyage
ferroviaire|Maroquinerie|Prévention-Sécurité |
Propreté & services associés |Prothésistes
dentaires |Services de l'eau|Recyclage |Services
funéraires|Télécoms |Textile|Transport aérien

10 secteurs d'activités

Assainissement |
Associations et
entreprises d'insertion |
Autoroutes | Entreprises
Adaptées | Organismes
de formation | GEIQ |
Groupements
d'employeurs | Jeux vidéo
| Médecine du travail |
Sport

Les missions

Prévoir vos besoins de formation et d'embauche : Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences (GPEC)

Préparer au poste de travail : Préparation Opérationnelle à l'Emploi individuelle et Collective (POE / POEC)

Embaucher en Contrat de Professionnalisation

Consolider les compétences via une Période de Professionnalisation

Développer le Tutorat au sein de votre entreprise

Conduire les entretiens professionnels : annuels, à mi-carrière

Faciliter l'accès à la formation via le Droit Individuel à la Formation (DIF)

Valoriser les acquis de l'expérience professionnelle (VAE)

Accéder aux Certificats de Qualification Professionnelle (CQP)

Favoriser le maintien dans l'emploi

L'information dont vous avez besoin

- **Guides et fiches techniques**
- **Mails et newsletter sur l'actualité**
- **Réponse sous 48 heures à vos questions** juridiques sur la Formation Professionnelle : **info@opcalia.com** et n° **indigo** : 0825 86 86 08
- **Documentation** sur les métiers, les diplômes, les certifications...
- L'information en continu sur **www.opcalia.com**

Un accompagnement focalisé compétences

- **Analyse des besoins** de compétences
- **Élaboration** et mise en œuvre du Plan de Formation
- **Construction de parcours de formation** individualisés
- **Aide à la recherche de prestataires** : Organismes de formation, consultants
- **Accompagnement renforcé** de l'embauche en alternance
- **Sélection d'une offre de Formations** à prix négociés
- **Appui à l'emploi** de jeunes, seniors, personnes handicapées...

Une gestion complète et simplifiée

- **Assistance administrative**
- **Réponse rapide** à vos demandes de prise en charge
- **Gestion en ligne** de vos investissements Formation : Opcabox
- **Subrogation** : paiement direct des prestataires de formation

Le financement sur mesure de vos projets

- **Prise en charge** de vos Formations
- **Mobilisation d'aides spécifiques** et de cofinancements : Etat, Régions, Europe, Fonds Paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSP)
- **Optimisation** de vos investissements

Une interface avec votre Branche

- **Prospectives** emplois et compétences, observatoires territoriaux
- **Cursus métiers**
- **Ingénierie pédagogique**

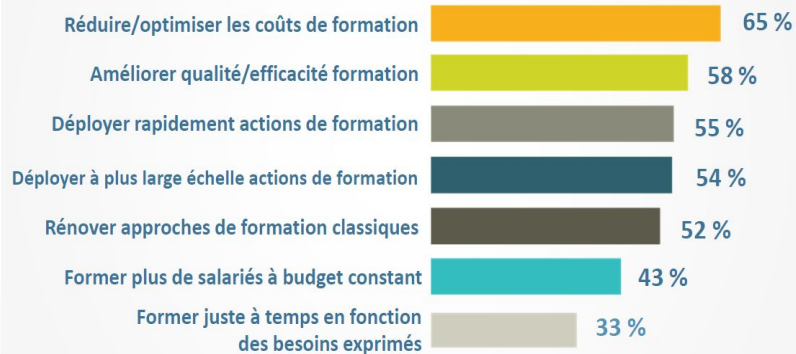
**La formation à distance,
opportunité et défi pour
la formation tout au long
de la vie**

Le e-learning en France

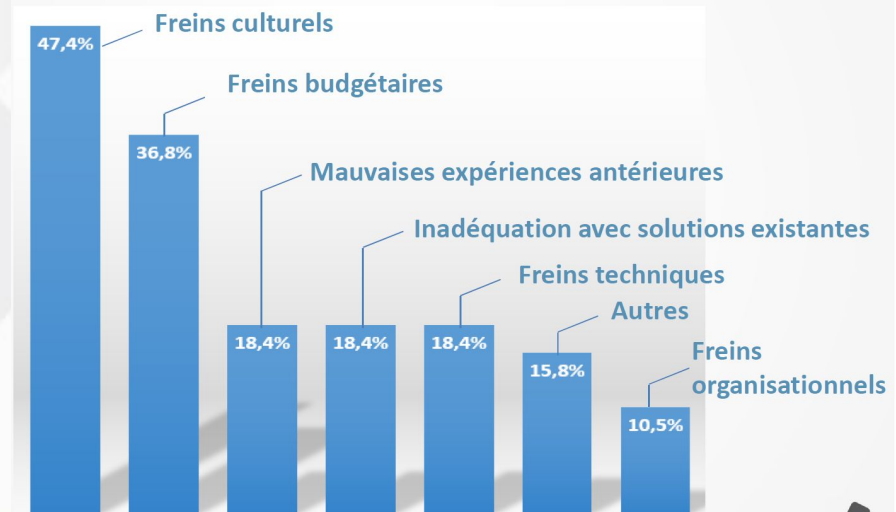
Conclusions d'une enquête conduite sur un panel de 300 entreprises entre avril et juin 2014

Une bonne adoption du e-learning (90% utilisent le e-learning)

Les motivations



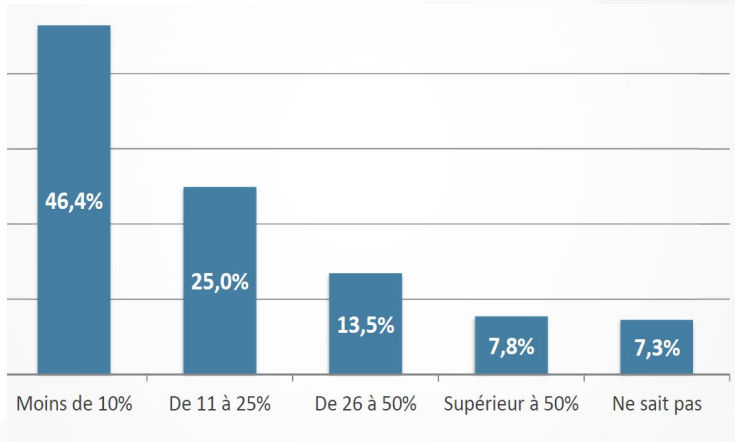
Les freins



Le e-learning en France

Conclusions d'une enquête conduite sur un panel de 300 entreprises entre avril et juin 2014

Part du e-learning dans l'action de formation



Principaux domaines de compétences



Un potentiel de développement encore important : 44% des entreprises forment moins de 25% de leurs salariés avec un dispositif e-learning

Les modalités d'apprentissage



Le maître mot est la
cohérence
entre le Présentiel et le
Digital Learning

- Cohérence des contenus et de la formation
- Cohérence avec les objectifs de l'entreprise
- Cohérence avec les objectifs individuels des apprenants

Les modalités d'apprentissage

Présentiel, Blended Learning, Social Learning, Mobile Learning, Web conférences ... Serious Game, Videocasts, ...

Toutes ces modalités offrent aux apprenants de formidables possibilités d'apprendre, la vraie question à se poser n'est pas que choisir?

Mais Pourquoi choisir?

Un bon process d'apprentissage doit pouvoir utiliser tout ou partie de ses outils.

Mais il ne suffit pas d'avoir un bon process ni d'utiliser des outils pertinents, le premier des facteurs est la motivation de l'apprenant.

Sans motivation aucun apprentissage n'est possible.

5 facteurs clés pour motiver l'apprenant

- Créer un process cohérent entre le présentiel et d'autres modalités pédagogiques.
- Engager les participants en amont de l'action.
- Motiver les apprenants durant toutes les étapes de la formation pour passer de la simple acquisition de connaissances aux changements concrets.
- Impliquer le management direct dans le suivi de la formation.
- Assurer un accompagnement et des changements dans la durée.

Décret n°2014-935 du 20 août 2014

relatif aux formations ouvertes ou à distance



Publics concernés : Les organismes dispensateurs de formation professionnelle continue.

Objet : 1- Préciser les mentions nécessaires à la description des moyens d'encadrement des formations ouvertes ou à distance et les modalités selon lesquelles la personne qui suit une formation de ce type peut recourir à une assistance.

2- Il précise les justificatifs à prendre en compte pour établir l'assiduité d'une personne lors d'une formation à distance

Entrée en vigueur : le décret entre en vigueur le lendemain de sa publication.

1 - Le programme doit préciser

- Les moyens d'organisation, d'accompagnement ou d'assistance, pédagogique et technique, mis à disposition du stagiaire qui suit une séquence de formation ouverte ou à distance notamment
- les compétences et qualifications des personnes chargées d'assister le bénéficiaire de la formation Les modalités techniques selon lesquelles le stagiaire est accompagné ou assisté,
- les périodes et les lieux mis à sa disposition pour s'entretenir avec les personnes chargées de l'assister ou les moyens dont il dispose pour contacter ces personnes ;
- Les délais dans lesquels les personnes en charge de son suivi sont tenues de l'assister en vue du bon déroulement de l'action.

2 - L'assiduité

Pour établir l'assiduité d'un stagiaire à des séquences de formation ouvertes ou à distance, sont pris en compte :

- Les justificatifs permettant d'attester de la réalisation des travaux;
- Les informations et données relatives au suivi de l'action, à l'accompagnement et à l'assistance du bénéficiaire par le dispensateur de la formation ;
- Les évaluations spécifiques, organisées par le dispensateur de la formation, qui jalonnent ou terminent la formation.

O.F. TRANSITION

Une réponse Opcalia

Contexte

Les organismes de formation sont impactés par différentes mutations économiques et technologiques :

- Dégradation du **contexte économique**
- Nouvelles **méthodes pédagogiques**, toujours plus innovantes (Ex: MOOC, SPOC...)
- Intégration du **numérique dans les méthodes pédagogiques** et les supports utilisés (FOAD, E-Learning, solutions de blended Learning, Serious Games)
- **Cadre réglementaire** de la réforme en cours
- **Exigence accrue des entreprises « acheteuses »** de formation
- Reprise en main des **processus d'achat de formation** en interne
- Développement des **demandes individuelles** de formation
- Incidence sur **les métiers** de ce secteur...

Finalités

Accompagner les organismes de formation afin de faire de ces mutations des opportunités de développement

ACTION 1: DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL ET STRATÉGIQUE
(STRATÉGIE COMPÉTENCES + FORMATION ACTION)

ACTION 2: FAVORISER LA PROFESSIONNALISATION DES
ÉQUIPES SUPPORTS, COMMERCIALES ET PÉDAGOGIQUES

ACTION 3: ACCOMPAGNER LES DÉMARCHES QUALITÉS/CERTIFICATION

ACTION 4: INNOVATION DANS L'INGÉNIERIE PÉDAGOGIQUE
ET APPROPRIATION DES OUTILS NUMÉRIQUES



Action 4:

Il s'agit de proposer une offre de formation permettant aux OF de développer l'innovation pédagogique et l'utilisation des outils numériques. (*Carif*)

Bibliographie

L'étude sur les modalités d'apprentissage. Mythes et réalités
(*Moortgat*)

Le e-learning en France – Baromètre 2014 (*Affinef*)

Petit précis à l'attention des sceptiques du e-learning (*Féfaur-CrossKnowledge*)

Décret n°2014-935 du 20 août 2014 relatif aux formations
ouvertes ou à distances (*Légifrance*)

www.opcalia.com